



Département de la Vendée  
Arrondissement des Sables d'Olonne  
Canton de Mareuil sur Lay Dissais  
Commune de La Boissière des Landes

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 21 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-et-un juin, le Conseil Municipal de la commune de LA BOISSIERE DES LANDES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Michel CHADENEAU, Maire.

Date de Convocation : 14 juin 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

**Présents** : Michel CHADENEAU, Monique POIRAUD, Alain BUCHET, Caroline SICARD, Bernard LEFORT, Estelle GUERY, Delphine TRAINEAU, Mathilde PIGNON, Mathieu DUFOUR, Lauriane ROGIER, Baptiste GIRAUDEAU, Tanguy BEIGNON.

**Excusés** : Christian VALERY (pouvoir donné à Michel CHADENEAU), Béatrice NICOLAIZEAU, Benoit ENFRIN.

**Secrétaire** : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Mathilde PIGNON est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Monsieur François MENNESSIEZ correspondant du Journal du Pays Yonnais assiste à la séance.

### OBJET : Fixation des tarifs du restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 – année scolaire 2021-2022

Monsieur Le Maire indique que dans le cadre de la reprise de la gestion financière du restaurant scolaire par la commune, il convient de fixer les tarifs du restaurant scolaire pour la rentrée scolaire 2021-2022

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

	Repas régulier	Repas adulte Repas occasionnel	Repas PAI
Tarifs	3,30 €	4,30 €	1 €

La facturation se fera au forfait sur 10 mois (nombre de jours scolaires x prix du repas / 10 mois) d'octobre à juillet soit :

- 46.20 € pour un enfant qui mange les 4 jours
- 34,65 € pour un enfant qui mange 3 jours par semaine (à condition que les jours soient identiques d'une semaine à l'autre)
- 23.10 € pour un enfant qui mange 2 jours par semaine (à condition que les jours soient identiques d'une semaine à l'autre)

1 jour de carence sera appliqué pour toute absence justifiée ou non.

Le Conseil Municipal valide les tarifs de du restaurant scolaire tels que présentés ci-dessus.

**Objet : Opération « une naissance, un arbre »**

Monsieur le Maire présente la proposition de la commission Environnement cadre de Vie de participer à l'opération régionale "Une naissance, un arbre".

Ce projet de plantations s'inscrit dans une démarche qualitative et cohérente vis à vis des enjeux de préservation de la biodiversité et de la trame arborée du territoire (haies, bosquets, systèmes agroforestiers, vergers) et intègre des événements participatifs avec la population.

Cette opération s'adresse aux communes et EPCI volontaires s'engageant à planter un arbre sur leur territoire pour chaque naissance enregistrée à leur registre d'état-civil. Les communes et EPCI ainsi adhérents au label "Une naissance, un arbre" bénéficient d'une subvention régionale, directe ou via une participation collaborative avec les associations départementales des maires, en fonction du nombre de naissances de l'année passée.

L'aide financière régionale forfaitaire couvre les dépenses liées à l'achat des plants, à la préparation du sol, au paillage et à la protection individuelle, de 15€ par arbre.

La région met à disposition des communes et EPCI engagés un kit de communication pour la mise en oeuvre des manifestations locales et organise un temps de valorisation régional de l'ensemble des initiatives, en présence de la presse.

Les projets sont appréciés au regard de différents critères :

- respect de la démarche qualitative et cohérente avec les enjeux de préservation de la biodiversité du territoire ;
- utilisation d'essences locales non invasives
- protection des plantations par du paillage biodégradable ou naturel (ni bâches, ni géotextiles)
- projet pédagogique de sensibilisation du grand public (événements participatifs avec la population)
- mobilisation des professionnels du végétal
- engagement de la collectivité d'entretenir durablement les arbres inclus dans le projet.

Vu le rapport, le Conseil Municipal, décide d'adhérer à l'opération régionale « Une naissance, un arbre » et d'en accepter le règlement. et de solliciter l'aide financière forfaitaire régionale au prorata du nombre d'arbres qui seront plantés

#### **OBJET : Choix de l'entreprise pour les travaux d'élagage débroussaillage**

Suite à une consultation, 2 entreprises ont fait une proposition de prestations élagage débroussaillage des chemins terreux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, retient la proposition de l'entreprise SARL PROUTEAU pour un montant de prestations de 4 202,00 HT.

#### **OBJET : Travaux de voirie 2021**

M. le Maire présente au Conseil le programme voirie arrêté par la commission Voirie,

##### Tranche ferme :

- La Tranquillité
- Puy Magny à la Ficaudière

##### Tranche optionnelle :

- La Planche

Suite à la consultation organisée et après examen des offres par la SAET, le Conseil Municipal retient les propositions de la commission voirie pour le programme 2021 et décide de retenir la proposition de l'entreprise COLAS pour un montant de travaux en tranche ferme de 29 878.50 € HT, en tranche optionnelle 14 871.00 € HT

**OBJET : Conventions SYDEV relatives aux modalités techniques et financières de réalisation des travaux de rénovation d'éclairage liés à effacement de réseaux (convention n°2021.ECL.0389) et des travaux de desserte en énergie électrique et/ou de génie civil pour les réseaux d'éclairage, et de communication électronique**

M. le Maire indique au Conseil que suite à l'étude d'estimation concernant des travaux de rénovation d'éclairage liés à effacement de réseaux (convention n°2021.ECL.0389) et des travaux de desserte en énergie électrique et/ou de génie civil pour les réseaux d'éclairage, et de communication électronique (convention n°2021.THD.0064) rue de la Fontaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide d'effectuer les travaux de rénovation d'éclairage liés à effacement de réseaux (convention n°2021.ECL.0389) et des travaux de desserte en énergie électrique et/ou de génie civil pour les réseaux d'éclairage, et de communication électronique (convention n°2021.THD.0064) rue de la Fontaine

**OBJET : Création de 2 postes d'adjoints d'animation pour accroissement saisonnier d'activité**

Considérant que les besoins du centre de loisirs M. le Maire informe le Conseil qu'il convient de créer deux postes d'adjoints d'animation, pour une durée de 1 mois à compter du 03 juillet 2021.

**OBJET : Demande de subvention - Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires : plan de relance « continuité pédagogique »**

Le ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports a lancé un appel à projet relatif au numérique éducatif.

Le plan de relance présenté par le Gouvernement vise à faire face aux conséquences économique et sociales provoquées par l'épidémie de la Covid-19, et notamment ce projet vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires.

L'aide de l'Etat concerne simultanément 2 volets : un volet équipement matériel et un volet services et ressources numériques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés autorise M. Le Maire à solliciter les subventions susmentionnées dans le cadre de l'équipement en numérique de l'école élémentaire de la commune.

Les sujets à l'ordre du jour étant tous abordés, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux pluies de la mi-juin des infiltrations ont causé des dégâts à la salle.

Les entreprises contactées ont rapidement identifié les problèmes et réparé les dégâts.

Monsieur le Maire déplore que des incivilités soient régulièrement commises aux abords de la salle socio-culturelle (organisation de barbecue dans le hall, dépôt de déchets, dégradations des murs, dégâts etc...).

Le dossier initié en 2017-2018 pour installer un système de vidéoprotection est donc remis à l'ordre du jour. Une rencontre a eu lieu avec la gendarmerie et le référent sécurité.

Afin de mener ce projet, (visites de communes ayant installé ce système, rencontre avec des entreprises etc....)

Monsieur le Maire propose de créer une commission dédiée, se proposent :

Lauriane ROGIER, Tanguy BEIGNON, Baptiste GIRAUDEAU, Delphine TRAINÉAU, Estelle GUERY, Monique POIRAUD, Alain BUCHET, Béatrice NICOLAIZEAU et Christian VALÉRY.

Monsieur le Maire évoque également un point abordé lors du conseil d'école : les travaux à effectuer dans le bâtiment de direction (actuellement bureau de direction, salle de repas des enseignants, salle de stockage...)

Une proposition d'aménagement a été demandée aux enseignants, qui sera ensuite étudiée par un cabinet de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire informe également le conseil que dans le cadre du passage de la fibre optique, la baie de brassage va être changée à la Mairie par l'entreprise BESSE.

Le site internet est en cours d'élaboration, Béatrice NICOLAIZEAU et Suzanne GACHENOT-MAZOUÉ (agent d'accueil) en charge de la communication ont participé à la formation. Il sera finalisé à la fin de l'été.

De même, le club de football avait fait part de l'état de vétusté des buts du terrain d'entraînement. Pour des raisons de sécurité, Monsieur le Maire informe que la commande et l'installation de nouveaux buts a été passée auprès de l'entreprise Sportingsols. Les nouveaux buts seront installés sur le terrain principal et ceux du terrain principal seront transférés sur le terrain d'entraînement. Les travaux sont programmés fin juillet.

Monsieur le Maire procède ensuite au tour de table :

- Baptiste GIRAUDEAU évoque le tournoi de tennis actuellement organisé et fait part de la satisfaction des joueurs de l'état du terrain et des travaux de clôture et d'accès réalisés par les services techniques.
- Estelle GUERY fait le compte-rendu de la commission Solidarité de la Communauté de Communes Une réunion avec la Ligue contre le Cancer a été organisée afin de mettre en place une opération Espace sans tabac.
- Bernard LEFORT fait le compte-rendu de la commission Locale de Vendée Eau
- Alain BUCHET évoque les travaux entrepris à la salle suite aux infiltrations. Les entreprises Objectif Rénovation (Kévin CARLIER) et Authentik Parquets(Karl PERROTIN) sont intervenus.
- Monique POIRAUD fait le point sur la rencontre avec Mr BOURGET de l'entreprise MEFRAN et le paysagiste chargé des aménagements. Les travaux seront réalisés fin septembre – début octobre pour une durée d'environ 3 semaines. Monique POIRAUD participera également à une conférence sur le démarchage et les escroqueries jeudi après-midi. Les plantations sur le rond-point de l'Épinette ont été réalisées par les agents du service technique.
- Caroline SICARD fait part de remerciements formulés par un habitant de la commune à transmettre aux services techniques pour l'entretien du cimetière.
- Mathilde PIGNON informe le Conseil qu'un évènement organisé à l'attention des + de 60 ans aura lieu le 23 novembre à la salle des Moutiers.

La séance est levée à 22h45.